

M. Evans: Monsieur l'Orateur, de toute évidence, le ministre a lu le rapport, du moins je le suppose. S'il l'a lu, j'aimerais qu'il nous dise ici même et sur-le-champ, non pas d'aller lire le rapport, mais exactement en quelle année cette conjonction de l'offre et de la demande se produira ou amorcera une courbe négative. J'aimerais qu'il nous dise que ce programme massif de conversion au gaz qu'il favorisera dans l'est du Canada n'aboutira pas à un désastre dans cinq ou huit ou dix ans, alors que les Canadiens se seraient tournés en grand nombre vers le gaz pour constater qu'il n'y a plus de gaz. Je voudrais une réponse à ma première question; quand cela se produira-t-il exactement?

● (1850)

Ensuite, est-ce que le programme de conversion que le ministre entend mettre en œuvre—et que j'appuie—aura un effet quelconque sur les chiffres qu'il va nous donner maintenant?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas en main pour le moment le tableau des statistiques.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Le renseignement figurera évidemment dans le rapport qui va être remis au député. Je puis lui dire, cependant, que nous acceptons l'estimation de l'Office national de l'énergie qui tient compte de conversions massives au gaz naturel au cours des dix prochaines années. Elles seront l'aboutissement des politiques que nous formulons maintenant en vue de rendre le prix du gaz plus intéressant.

Je ne comprends pas ce que le député veut que je fasse. Je pourrai lui fournir les chiffres qu'il m'a demandés après l'ajournement.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre plusieurs questions. L'Office national de l'énergie ou le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il étudié la possibilité d'implanter dans l'Ouest du Canada une industrie pétrochimique qui se servirait de notre gaz? Une telle industrie de pointe créerait un grand nombre d'emplois et utiliserait chez nous ce prétendu excédent de gaz naturel que le ministre destine à l'exportation.

M. Hnatyshyn: Mais monsieur l'Orateur, l'un n'exclut pas l'autre. Bien sûr, nous étudions cet aspect de la question tant au ministère de l'Industrie et du Commerce qu'à mon ministère.

Je répète que tous les facteurs ont été pris en considération dans l'étude de ces demandes d'exportation et que les permis à accorder visent des excédents par rapport aux besoins des Canadiens dans l'avenir prévisible. Je le répète, mais si le député ne veut pas me croire, c'est son affaire. Les faits sont assez clairs. Cela va donner un essor formidable à l'industrie canadienne dans les secteurs de l'exploration et de la mise en valeur des ressources. Voilà une initiative extrêmement positive du gouvernement pour assurer l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz naturel dans tout le pays, dans l'Ouest et les régions éloignées.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, l'article 3 de la loi sur le pipe-line du Nord précise sans équivoque que le ministre et l'Office national de l'énergie doivent obtenir l'assurance que le pipe-line tout entier pourra être financé, non seulement le tronçon de l'Alberta Gaz allant jusqu'à la frontière des États-Unis, mais tout le pipe-line, de l'Alaska jusqu'aux États-Unis.

L'énergie

Ainsi quand notre gaz à bon marché sera épuisé nous pourrions lui substituer celui de l'Alaska.

Au comité des pipe-lines du Nord, M. Sharp a mentionné la possibilité que le gouvernement modifie cette condition. Le 22 novembre, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret) a affirmé être en train d'élaborer les critères qui satisferont le gouvernement.

Quelles assurances les Canadiens ont-ils que tout le pipe-line sera construit et qu'ils disposeront, lorsque nous aurons vendu notre gaz à bon marché, aux États-Unis, d'un pipe-line qui nous apportera le gaz de l'Alaska une fois que les réserves de l'Alberta auront été épuisées?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, dans ma déclaration, j'ai souligné le fait que la demande de la PanAlberta tient compte du désir du gouvernement de favoriser la construction et le financement du gazoduc de l'Alaska. Les demandes ont été acceptées et les permis accordés à l'Alberta à condition que ce projet se concrétise. Nous les Canadiens, nous devons prouver que nous appuyons ce projet et qu'il se réalisera. Dans le cas qui nous occupe, les permis ont été accordés en partant du principe que le projet se réalisera. En ce qui concerne celui-ci, nous faisons le nécessaire pour que l'installation de ce pipe-line se fasse dans les délais prévus.

M. de Corneille: Monsieur l'Orateur, on comprendra, j'en suis certain, que l'opposition serait jugée irresponsable si elle ne mettait pas en doute le bien-fondé de l'initiative du gouvernement à un moment où les approvisionnements pétroliers nous causent de plus en plus de souci. Nous essayons de savoir depuis des mois où nous en sommes à cet égard et l'on nous dit que la situation n'est pas brillante et qu'elle s'aggrave. Nous pouvons nous attendre à des pénuries, monsieur l'Orateur. Ce serait faillir à notre devoir de ne pas nous interroger sur l'origine des renseignements qu'on nous donne au sujet du gaz naturel.

Nous ne connaissons pas la date de la coïncidence mais il n'y a pas que ça en jeu, il y a également la question du coût. Nous savons que l'on peut naturellement retirer davantage de gaz de roches magasins peu perméables mais l'extraction en devient alors plus coûteuse. Il y a donc deux questions parallèles qui se posent ici—le coût du gaz et les quantités fournies. On pourrait en arriver au point où l'extraction du gaz reviendrait très cher tout en pouvant affirmer qu'il existe de grosses réserves. Le ministre peut-il nous dire sur quelles données on s'appuie pour affirmer que le Canada dispose de 72 billions de pieds cubes de réserves? S'agit-il de gaz pouvant être facilement capté ou de gaz qu'on ne trouve que dans les formations peu perméables, etc. . . .

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, les 72 billions de pieds cubes de gaz dont il est question sont des réserves prouvées, accessibles et pouvant être exploitées maintenant au Canada. L'approvisionnement en produits pétroliers et l'exportation des excédents sont deux questions totalement différentes. Dans l'examen de cette demande, nous avons tenu compte de l'expansion du marché canadien du gaz naturel. Il s'agit d'un excédent sur les besoins intérieurs et le fait est clairement démontré par les réserves prouvées et livrables que nous avons. Les réserves de l'Ouest dont j'ai parlé excluent celles qui restent à découvrir dans les régions neuves, au large des côtes ou sur la côte est.